



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

BUREAU REGIONAL

Mercredi 26 Mai 2021 à 19H00

En visioconférence

PROCES VERBAL

Les membres du Bureau de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 9 membres sont présents sur 9.



Présents :

Mesdames CHAPPAT Huguette et FERRIER Magali.

Messieurs AVAL Gérard, DESSAINT Jean-Jacques, LACAZE Laurent, MARITON Bruno, PUEL Alain, PY Patrice et RODRIGUEZ Christophe.

Invité : Monsieur SANTOS-ROUSSEAU David (Secrétaire Général Adjoint).

Invité excusé : Monsieur COMBES Jean-Luc (En charge de la gestion du FFR).

Assistent : Madame Aurore FILLIATRE (Adjointe au DT).

Messieurs Patrick CHICANNE (Directeur Technique Régional) et Eric RODRIGUEZ (Directeur Territorial).



Le Bureau Régional, réunissant le quorum requis à l'article 12.2 des Statuts, peut valablement délibérer.



Numéro d'annexe	Titre
1	Etude Statistique des licenciés en Occitanie au 1er Mai 2021

Le Président ouvre la séance à 19h00 en indiquant que le Bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



1. Instances :

1.1. Ouverture par le président

1.2. Finances

1.2.1. Clôture des comptes au 30/04/2021

1.2.2. Prêt Garanti Etat (PGE)

2. Points sur les Pôles :

2.1. Affaires juridiques, institutionnelles et financières

2.1.1. Retour sur les entretiens des candidatures sur le poste de MAURIN

2.2. Pratiques sportives et Compétitions

2.2.1. Prévisions sur les compétitions pour la saison 2021/2022

2.3. Promotion, Développement et Vivre Ensemble

3. Informations diverses



1. Instance :

1.1. Ouverture par le Président

Jean-Jacques DESSAINT débute la réunion en remerciant la présence des élus à ce Bureau Régional, il donne la raison du report de cette réunion prévu initialement le 22 mai : la venue de l'Equipe de France Féminine à Toulouse.

1.2. Finances

1.2.1. Clôture des comptes au 30/04/2021

La parole est donnée au trésorier Patrice PY sur la clôture de l'exercice au 30 avril 2021.

- Le résultat net comptable est en équilibre.
- Création du fond de reconquête approvisionné d'une somme d'environ 128 000 € correspondant au bénéfice de l'exercice comptable du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 (Suite à l'accord des membres élus lors du Comité Directeur du 13 mars 2021).

Quelques chiffres sur les produits et charges :

- PRODUITS (2020/2021) = 1 500 000 € contre 2 400 000 € en 2019/2020 soit une baisse de 37%.
 - Les causes : baisse des licenciés (- 6000) – les prestations non faites.
 - Actionnement des aides de l'Etat, à ce jour somme perçue pour 191 000 €.
- CHARGES (2020/2021) = 1 400 000 € contre 2 400 000 € en 2019/2020.
 - Les frais de personnel : la Ligue n'a pas déboursé environ 82 000 € par rapport à l'activité partielle (pris en charge par l'Etat).
 - Exonération des charges URSSAF pour 97 000 €
 - Remboursement aux clubs pour un montant environ de 168 000 €.
 - Résultat affecté au fond de reconquête

Pour terminer, Eric RODRIGUEZ indique que le résultat net comptable devra être validé lors du prochain CODIR car besoin de transmettre la décision au Commissaire aux Comptes (CAC).

1.2.2. Prêt Garanti Etat (PGE)

Patrice PY explique qu'à ce jour il n'a pas de retour de la banque du Crédit Mutuel par rapport au prêt d'un montant de 150 000 €. Un accord de principe a été conclu lors des échanges, Eric RODRIGUEZ prend la parole en mentionnant avoir reçu ce jour les documents de la banque relatif au contrat de prêt à signer. Taux indiqué 0,25%, à voir car lors de l'entrevue le taux annoncé était de 0,70 %. Il précise que l'Etat prolonge le PGE jusqu'à la fin de l'année.

Jean-Jacques demande aux membres s'ils ont des questions à poser sur le sujet des finances.

Laurent LACAZE confirme que les informations données ont été très claires.

Jean-Jacques DESSAINT est content sur la clôture des comptes de l'exercice car pas facile, il a fallu « jongler » sur les différentes demandes d'aides, certaines ont été versées mais d'autres restent en suspens. Questionnement sur l'URSSAF car la Ligue a bénéficié d'exonération, en attente de réponses, à la demande du CAC, une enveloppe de 30 000 € a été approvisionnée.

Patrice PY tient à remercier Kévin MARTINEZ de son investissement sur les différents dossiers de demande d'aides financières.

2. Points sur les Pôles

2.1. Affaires juridiques, institutionnelles et financières

2.1.1. Retour sur les entretiens des candidatures sur le poste de MAURIN

Bruno MARITON prend la parole :

- 3 candidatures reçues
- Les entretiens se sont déroulés le 17 mai 2021
- Une grille a été conçue par rapport au profil du poste (questions/réponses)
- Entretien de 45 mn
- 3 profils différents mais intéressants (des connaissances techniques, projet technique, connaissances administratives, ...)
- Après un débriefing, un classement a été fait des 3 candidatures

Jean-Jacques DESSAINT prend la parole pour donner des explications suite à ces entretiens et au classement fait des candidates reçues. Il en ressort que 2 personnes ont des profils très intéressants, un qui pourrait correspondre au poste d'Assitant(e) de Gestion Administrative et Financière et l'autre sur un profil technique que l'on pourrait utiliser sur d'autres missions techniques (besoin d'un formateur pour 2022).

De ce fait, « un dilemme » s'est posé car si ces 2 personnes sont sur le marché du travail, est-ce que l'on ne peut pas bénéficier d'aides financières en cas d'embauche ? Pourquoi ne pas profiter de cette opportunité pour embaucher un poste de formateur sur Maurin.

Donc rendez-vous pris avec le responsable des sports à la DRAJES Occitanie :

- Dans le cas du PST (Projet Sportif Territorial) et l'ANS (Agence Nationale du Sport) une enveloppe emploi est réservée sur les 13 départements et la région par rapport au plan de relance du sport.
- Par rapport aux profils : 2 dispositifs nous sont proposés pour la création de postes :
 - # 1 jeune - 1 solution (réservé au moins de 26 ans) : aide financière 2 fois 10 000 €
 - Emploi classique Agence du Sport : aide financière 3 fois 12 000 €
- Donc dépôt des 2 dossiers de demandes d'aides financières en urgence afin de pouvoir prétendre aux aides sur les 2 dossiers (à priori très peu de dossiers ont été déposés)

Enquête faite sur les autres régions : les Brevets Professionnels ont permis la création d'emploi à $\frac{3}{4}$ temps.

La question de ce soir est : si l'on peut ouvrir les 2 postes grâce aux aides financières demandées, à la production des BP, est-ce que l'on ne peut pas profiter de cette opportunité d'avoir la candidate remplissant nos critères.

Magali FERRIER prend la parole, car ce poste de technicien pourrait être mutualisé avec le Comité de l'Hérault à la recherche pour septembre d'un technicien et sur une saison.

Interrogation au trésorier Patrice PY sur la partie financière et par rapport au budget prévisionnel, ces embauches ne vont pas générer de souci (le prévisionnel a été construit avec une augmentation de 5% de licenciés qui va apporter des recettes + les aides de l'Etat, ensuite avec les fonds de réserve, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Parole donnée aux élus :

Christophe RODRIGUEZ : embauche ou pas embauche, est-ce qu'il n'y a pas obligation de refaire un appel à candidature. Eric précise qu'il n'y a pas d'obligation de refaire un appel d'offres, mais simplement de vérifier en interne si une personne de Maurin ou de Toulouse souhaite candidater à ce poste. Après vérification aucun salarié actuel ne souhaite changer de poste.

Gérard AVAL : si d'après le montage financier, ce poste de formateur devrait s'auto-financer, il ne revient pas sur l'appel à candidature, et termine en disant si les besoins sont ressentis et que l'on a la bonne personne, il donne son accord.

Alain PUEL revient sur l'optique de récupérer le BPJEPS sur la structure de Maurin, et que cette opportunité il ne faut pas la laisser partir.

Bruno MARITON précise que le BPJEPS sur le CREPS de Montpellier se termine en 2022, dès septembre 2022 on aura besoin de formateurs sur la 2^{ème} série de BPJEPS à Maurin, si cette personne déjà en place, elle pourrait basculer sur le poste.

Jean-Jacques DESSAINT explique, le Comité 34 a besoin d'un technicien jusqu'à septembre 2022, celui-ci prendrait des heures et aiderait à mutualiser cette embauche. Magali reprécise que depuis octobre 2020 elle n'a plus de CTF. Que la reprise est compliquée du fait du manque d'un agent de développement et cela permettrait à rechercher un technicien à temps complet pour septembre 2022.

Eric RODRIGUEZ indique que sur le poste à temps partiel, serait pratiquement auto-financer et donne d'autres possibilités de financement pour le temps complet, la promotion de 25 Brevets Fédéraux « Vivre Ensemble » ou autres et avec le CD34 comptablement nous serions proche de l'équilibre.

Poste pour fin juin début juillet, ou mi-août.

Laurent LACAZE fait la remarque par rapport à la connaissance aux membres du Bureau sur la potentialité d'une 2^{ème} embauche. Les aides sont temporaires et dans 3 ans qu'elle sera la charge financière pour la Ligue. Est-ce qu'il y aura appel à candidature sur ce second poste ?

Jean-Jacques DESSAINT revient sur la non-reformulation d'un appel à candidature, sur la mutualisation des besoins avec le CD34. Aucune démarche au 17 mai mais simplement une prise de conscience et opportunité pour bénéficier des aides financières décrites. Vu dans le temps il fallait faire vite pour le dépôt des dossiers d'aides.

Laurent LACAZE termine en précisant que si c'est un besoin réel, il est d'accord mais il faudra suivre les dépenses de ce poste.

Magalie FERRIER rajoute qu'aujourd'hui le BP c'est le CREPS de Montpellier qui le perçoit et dans un avenir proche les bénéficiaires reviendraient en intégralité à la Ligue OCCITANIE.

Alain PUEL revient sur les besoins en formateur pour l'équipe de techniciens, la plus-value du BPJEPS va auto-financer ce poste, il faut rester optimiste.

Christophe RODRIGUEZ s'exprime par rapport à ce nouveau poste qui devrait venir aussi en aide au Comité de l'Hérault (à la base la Ligue à la possibilité de venir en aide aux Comités), de ce fait les besoins du CD34 ne devraient pas être payants.

Eric RODRIGUEZ répond qu'il n'y a pas d'intervention des salariés de la Ligue dans les autres Comités. Les besoins ponctuels des Comités se font sur la formation et de ce fait aucune rétribution est demandée. Les demandes de subventions ont été déposées sans l'identité des personnes embauchées, on avait « une deadline » à respecter et en attente de la validation du prochain CODIR.

Bruno MARITON confirme qu'avec le contexte particulier et l'urgence sur l'emploi pour bénéficier des aides, a les mêmes réflexions par rapport à la création d'un poste. Avoir une dynamique sur nos territoires passe par une embauche sinon on travaille dans l'urgence. Au CREPS de Montpellier les cours du BPJEPS sont dispensés par des prestataires extérieurs, alors que nous avons à la Ligue des salariés compétents.

Le trésorier termine en précisant que les aides seront intégrées au budget prévisionnel, l'embauche pour être pérenne doit s'auto-financer et être sur le développement.

Jean-Jacques soumet au vote la création d'un deuxième poste de technique avec le CD34 :

Vote : 8 votants (Gérard AVAL a dû quitter la visioconférence)

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La proposition d'embauche technique avec le CD34 est validée à l'unanimité des membres présents.

2.2. Pratiques sportives et Compétitions

2.2.1 Prévisions sur les compétitions pour la saison 2021/2022

CHAMPIONNATS JEUNES ET SENIORS :

Aurore FILLIATRE prend la parole afin de donner des informations sur la préparation des compétitions pour la saison prochaine. La Fédération a sorti une 1^{ère} version du calendrier général, bizarre car elle ne tient pas compte de la crise sanitaire.

La Ligue a décidé que la saison 2021/2022 est exceptionnelle vu le contexte actuel :

- Maximum 10 équipes par poule
- R2/R3 2 poules de 6 (côté MED et PYR)
- Championnat en 3 phases

- Prévoir dans les Règlements Sportifs qu'il y aurait des montées et descentes dès la fin de la 1^{ère} phase (en cas de pandémie)

Jean-Jacques DESSAINT précise que la Ligue joue la sécurité et en cas d'arrêt on pourra prétendre à un classement.

Christophe RODRIGUEZ se dit POUR suite aux éléments énoncés, que pour l'avenir on devait continuer de la même façon. Car 12 équipes dans une poule à 5 journées de la fin on connaît l'équipe qui va monter, donc perte d'attraction).

Aurore FILLIATRE demande si on doit questionner les clubs du territoire suite aux décisions.

Alain PUEL valide le projet énoncé ci-dessus.

Magali FERRIER est aussi d'accord mais pas seulement 10 matchs. Réponse d'Aurore il y a 10 rencontres et ensuite on croise les poules en 2^{ème} phase donc 10 matchs et ensuite les phases finales.

Proposition de Bruno HAETTY de faire monter une troisième équipe de RM2 en PNM au regard de la situation sanitaire, en remettant en place une finale d'accession.

COUPE REGIONALE : remise au goût du jour car depuis 2 saisons pas de finales départementales, donc Aurore demande pour la saison 2021/2022 l'engagement uniquement des équipes de Championnat de France.

REFORME TERRITORIALE (côté MED) : création de la R3M = 12 équipes et R2M = 16 équipes pour la saison 2022/2023.

Questionnement des élus :

Christophe RODRIGUEZ : par rapport à la descente supplémentaire de PRN en R2 attention aux descentes de Championnat de France NM3, peut-être problématiques.

Eric RODRIGUEZ répond en disant par rapport à la réforme fédérale de la NM3, on devrait avoir connaissance de la position de la FFBB dans les 15 premiers jours de juin.

Jean-Jacques DESSAINT demande aux membres de donner leurs accords sur les mesures énoncées ci-dessus, afin qu'Aurore puisse continuer dans ce sens.

Tous les membres sont d'accord pour l'établissement des nouveaux calendriers des Championnats Régionaux et de la modification des Règlements Sportifs pour la saison 2021/2022.

Rappel des envois aux clubs :

- Demande de rétrogradation championnat régional seniors : date limite Lundi 7 juin
- Demande de places réservées en championnat régional seniors : date limite 31 mai

COMPETITIONS 3x3 :

- Master Régional annulé (6 réponses sur 10 et organisation du 3x3 pour 3 Comités seulement).
- Open Plus Junior League maintenu (car les Comités maintiennent leurs tournois 3x3), Finale à ADGE les 3 et 4 juillet 2021 mais problème site à régler → en cours.

DELEGATION JEUNESSE :

- Finale Régionale du Panier d'Or annulée
- Finales Régionales du Challenge Benjamins/Benjamines maintenues le 13 juin 2021 à FRONTIGNAN et GAILLAC.

2.3. Promotion, Développement et Vivre Ensemble

Opération Click n'Ball : achat de ballons à prix réduits.

Idée venue des ballons abimés en extérieur, les clubs devront les remplacer.

Négociation avec MOLTEN du B7 au B3 à moins 40% avec le prestataire.

Plus il y aura de commandes plus le prix des ballons baisse.

Lors du CODIR proposer aux Comités d'injecter une enveloppe vers les clubs.

3. Informations diverses

- Jean-Jacques DESSAINT revient sur les 2 rencontres de l'Equipe de France Féminines, matchs de préparation pour les Jeux Olympiques contre l'Espagne. Très bien passé, remerciements aux bénévoles et à Justine ROMBOLETTI pour son travail sur cette manifestation.
- Assemblée Générale se déroulera le 26 juin 2021 à CARCASSONNE. Patrice PY demande par rapport à la collation est-ce que cette collation est prise en charge pour les participants, réponse positive et Huguette précise qu'un autre courrier va partir pour les inscriptions (via un lien).
- Retour sur la réunion avec le Comité 31 en présence du Président Alexandre STEIN, Jérôme CAPPELLE, Eric RODRIGUEZ, Aurore FILLIATRE, Frank CAMBUS et Jean-Jacques DESSAINT ; réunion constructive et identifications des rôles de chacun. Une Commission CD31 et élus de la Ligue Occitanie va être créée pour la gestion. Ecriture d'un règlement de copropriété, est-ce que des membres veulent faire parti de ce groupe de travail : Laurent LACAZE, Bruno MARITON, Eric RODRIGUEZ, voir aussi les membres du CODIR samedi.
- Point sur le fond de reconquête, énorme travail à faire avec les Comités pour cibler les actions.
- Eric RODRIGUEZ nous informe des candidatures pour l'Assemblée Générale du 26 juin pour les 2 postes vacants féminines au Comité Directeur et des délégués :
 - 3 candidatures reçues pour les 2 postes du Comité Directeur
 - 3 candidatures reçues pour 2 postes de délégués à pouvoir.
- Eric RODRIGUEZ précise qu'il enverra à l'ensemble des membres du Comité Directeur Régional les documents sur le bilan financier 2020/2021 et le budget prévisionnel 2021/2022 commentés par le trésorier Patrice PY.



Prochaine réunion du Comité Directeur Régional le samedi 29 mai 2021 en présentiel à Toulouse et en visioconférence.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20h45.



Fait à Cahors, le 01/06/2021.

**La Secrétaire Générale,
Huguette CHAPPAT**

**Le Président,
Jean-Jacques DESSAINT**